



Trace n° 523798

La Baie de Saint-Michel-en-Grève est une des plus belles du Trégor, malgré les gros problèmes de nettoyage dûs à la présence d'algues vertes. À marée basse, la mer se retire si loin qu'on ne la distingue à peine. À marée haute, les vagues viennent mourir sur la route côtière.

 Durée	3h 50	 Difficulté	Moyenne
 Distance	11,09 km	 Retour point de départ	Oui
 Dénivelé positif	229 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	230 m	 Commune	Saint-Michel-en-Grève (22300)
 Point haut	110 m		
 Point bas	10 m		

Description

Parking en contre-bas de la Mairie et suivre le fléchage.

(D/A) Quitter le parking par la route d'accès et traverser, en empruntant le passage piéton, la Rue de la Côte des Bruyères. Descendre vers la droite, en direction de la baie en restant sur le trottoir de gauche.

Balisage Rouge et Blanc du GR®34

(1) Virer à gauche et suivre tout de suite le sentier qui monte à gauche. À l'approche des maisons, traverser la Route de Bellevue et poursuivre sur le sentier qui monte. À son extrémité, il devient route carrossable. Poursuivre jusqu'au carrefour.

(2) Prendre la route sur la droite pendant 50m, puis emprunter le sentier à gauche. À la fin de celui-ci, le passage est souvent rendu difficile par la boue et l'eau. Poursuivre à gauche sur la route puis suivre le sentier à droite quelques dizaines de mètres plus loin. Celui-ci se termine sur une route à suivre par la gauche

Le GR®34 tourne à droite, le GR®34B commence sur la gauche

(3) Continuer sur la gauche jusqu'à la Route de Plouzelambre. Virer à gauche et, à la fourche avec un calvaire, continuer sur la droite. Poursuivre sur le sentier en prolongement de la route. D'abord orienté Nord-Est, il vire vers le Nord-Nord-Ouest à l'approche du ruisseau de Kerdu puis revient Nord-Nord-Est pour aboutir sur un chemin large.

(4) Prendre à droite. Après 100m, suivre la route à gauche. Traverser la D30 et continuer vers le Nord jusqu'à Toull ar C'harenn.

(5) Suivre le chemin à gauche et, à son extrémité, poursuivre sur la gauche (Le GR® continue tout droit puis vire à gauche. Ce passage n'est qu'un raccourci sans quitter le GR®)

Après 50m, emprunter le sentier à droite, Nord-Ouest puis Nord, jusqu'au carrefour.

Hors balisage

(6) Tourner à gauche sur la route. *Le GR®34B continue tout droit* Dans le virage à gauche, prendre le sentier à droite. Continuer à droite sur la Route de Kervocu qui aboutit à la Route de Morlaix au hameau de Landebouc'h.

Suivre, sur la droite, la Route de Morlaix sur 80m puis, après avoir traversé, prendre la route à gauche vers Kervourdon.

(7) Au carrefour, poursuivre légèrement sur la gauche vers Kernévez. Descendre en fond de vallée, puis remonter vers le Rest. Traverser la route et continuer en face. Arriver à Kerbiriou, prendre la route à droite. Au calvaire, poursuivre sur la gauche pendant 250 m pour emprunter le sentier à gauche qui descend vers la mer.

Balisage Rouge et Blanc du GR®34

Points de passages

-  **D/A Parking de la Mairie**
N 48.685056° / O 3.565041° - alt. 15 m - km 0
-  **1 À gauche, puis sentier à gauche**
N 48.684202° / O 3.567044° - alt. 12 m - km 0.23
-  **2 Route à droite**
N 48.674146° / O 3.563723° - alt. 78 m - km 1.7
-  **3 Quitter GR34 pour suivre GR34B**
N 48.6699° / O 3.551332° - alt. 94 m - km 2.94
-  **4 Chemin à droite**
N 48.677139° / O 3.542604° - alt. 74 m - km 4.31
-  **5 Raccourci du GR à gauche**
N 48.68342° / O 3.540008° - alt. 104 m - km 5.14
-  **6 Route à gauche**
N 48.689696° / O 3.546903° - alt. 108 m - km 6.09
-  **7 Carrefour 5 routes**
N 48.690527° / O 3.561706° - alt. 69 m - km 7.44
-  **8 Sentier du littoral : Sentier des douaniers**
N 48.68968° / O 3.579167° - alt. 22 m - km 9.57
-  **9 Rue à gauche vers l'école**
N 48.685288° / O 3.5669° - alt. 10 m - km 10.91
-  **D/A Parking de la Mairie**
N 48.685048° / O 3.565048° - alt. 15 m - km 11.09

(8) Suivre sur la gauche le sentier côtier. Il se poursuit par la Rue de Toul ar Vilin. Poursuivre sur la droite dans la Rue de Kervoal puis, encore à droite dans la Rue de la Voie Romaine.

Hors balisage

(9) Virer à gauche dans la Rue de l'École. Devant l'entrée de l'école, tourner à droite pour passer sur les petits ponts et rejoindre le parking (D/A).

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-atteindre-les-hauteurs-de-saint-michel-e/>

3

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.